

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 janvier 2018

---

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 539)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL4

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, substituer au montant :

« 9 200 000 euros »,

le montant :

« 4 600 000 euros ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En 2014, il devait y avoir 152 candidats proposés par liste (le double des sièges disponible pour chacune des huit circonscriptions régionales). Or, chacune des listes disposait d'un budget de 1 150 000 euros. S'il est vrai que ce budget a été multiplié par le nombre de circonscriptions, le nombre de candidats a été réduit de moitié. Dans le contexte d'austérité des ménages français et de manque de confiance (justifié) envers l'Union Européenne, est-il raisonnable de ne pas adapter les dépenses nécessaires alors qu'il y a moitié moins de représentants ?